

cette comparaison est fondée sur des chiffres fournis par l'*International Harvester Company* et que cette compagnie dépasse, de beaucoup, tous les autres producteurs d'instruments aratoires aux Etats-Unis. En ce qui a trait aux frais généraux, la différence serait moins apparente, nécessairement, dans une comparaison établie entre les frais généraux de l'*International Harvester Company of Canada* et les compagnies Deere, Case, Minneapolis-Moline, et autres, moins grandes, des Etats-Unis. En présence de ces faits nous suggérons que, pour le moment tout au moins, les manufacturiers canadiens, et plus spécialement *International Harvester Company of Canada* et *Massey-Harris Company Limited*, ne sont pas bien handicapés en ce qui a rapport aux frais de fabrication et du reste que tout désavantage qui peut exister est plus que compensé par l'avantage d'être "sur les lieux" pour ainsi dire, et d'avoir accumulé de vieille date une clientèle opulente au Canada pour leurs produits, contrairement aux compagnies importatrices qui ne sont pas aussi solidement établies.

A propos de la suggestion qui précède on notera que le programme du gouvernement américain depuis 1933 visait nettement une hausse générale des prix dans ce pays. A cette fin on a dévalorisé le dollar et on a adopté la loi dite *National Industrial Recovery Act*, aujourd'hui déclarée *ultra vires*. Pour venir en aide à l'agriculture on a d'abord invoqué le programme du contrôle de la production sous les auspices de l'*Agriculture Adjustment Administration*, et plus tard le Trésor fédéral a payé de fortes sommes d'argent aux cultivateurs sous le régime de la loi dite *Soil Conservation Act*. Par contre, dans la même période le Canada n'a adopté aucune de ces méthodes. Par conséquent les niveaux des prix des produits ouvrés aux Etats-Unis ne devraient pas nécessairement être les mêmes qu'au Canada.

Il serait regrettable si l'agriculture canadienne ne devait bénéficier d'aucun programme d'inflation et de gratification, mais devait quand même solder des prix plus forts si la cote des objets manufacturés devait suivre, au Canada, la hausse des prix aux Etats-Unis. Il est vrai, naturellement, que le niveau général des prix au Canada subira, dans une mesure plus ou moins prononcée, l'influence des cours américains; mais le Comité exprime l'avis que notre politique canadienne devrait être fondée sur le principe comportant le maintien, au plus bas niveau possible, des prix des produits manufacturés.

Il ressort d'une analyse du sommaire de la déposition de M. Warne, notée plus haut, que la statistique relative aux importations sur un temps prolongé montre que le Canada a augmenté progressivement le nombre des instruments et accessoires admis en franchise. Il en a été tout autrement pour les matériaux qui entrent dans la fabrication des instruments aratoires; les données sur les importations montrent qu'une proportion croissante de ces matériaux ont été frappés de droits de douane. Il y a tout lieu de croire que cette politique des autorités canadiennes avait pour objet la mise en valeur de ses propres ressources naturelles. Il est suggéré que dans la fabrication des instruments aratoires le manufacturier canadien serait bien avantagé s'il avait le droit d'acheter ses matériaux au meilleur compte possible, avec l'entente qu'il ferait bénéficier l'acheteur des économies réalisées de ce fait. On pourrait atteindre ce résultat par le dégrèvement desdits matériaux ou par la restauration de l'ancienne prescription du drawback.

La Suède est devenue une source d'approvisionnement importante en ce qui concerne les écrémeuses; à ce propos nous appelons l'attention sur le mémoire soumis par M. Walter Macdonald, vérificateur du Comité. Il est évident que la Suède peut fabriquer une écrémeuse satisfaisante et la vendre à l'importateur canadien, en soldant le tarif de 25 p. 100, et laisser quand même un bénéfice appréciable au distributeur canadien.

L'*International Harvester Company* a soumis au Comité un état comparé du coût de production des écrémeuses aux Etats-Unis et au Canada.